

Comité Syndical du 30 septembre 2020

Délibération n°28/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le trente septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 septembre 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Jacques Chabot, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Didier Villat, Xavier Bonnefont, William Jacquillard et Gérard Désaphy.
Mesdames Martine Pinville, Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Agnès Bel.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jean-Hubert Lelièvre, Philippe Bouty, Mathieu Hazouard, et Daniel Sauvaitre.
Madame Stéphanie Garcia.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et Monsieur Andreas Koch

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis 2020 – Décision Modificative n°2

Le budget primitif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS, voté le 12 février 2020, a permis à MAGELIS de couvrir les engagements pris pour l'année 2020 lors de la présentation des orientations budgétaires.

- L'équilibre du budget, après adoption de la décision modificative n°1, s'établit comme suit :
- 6 573 475.72 € pour la section de fonctionnement ;
 - 11 831 763.46 € pour la section d'investissement.

Une décision modificative n° 2 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés à ajuster les prévisions de crédits initiales.

→ Transfert en compte d'attente :

Une ouverture de crédits en dépenses et en recettes sur le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » est nécessaire pour permettre le transfert en compte d'attente d'écritures passées sur l'opération 1702 – 49 boulevard Besson Bey.

AR PREFECTURE

016-251602595-20200930-DELIB028-DE
Reçu le 08/10/2020

Investissement : ouverture de crédits

Dépenses d'ordre Compte 041	720 €	2313 / Immobilisations en cours
Recettes d'ordre Compte 041	720 €	2033 / Frais d'insertion

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical – à l'unanimité (14 présents – 14 votants – 14 voix « pour ») – adoptent la Décision Modificative n°2 au Budget 2020 telle qu'elle est proposée ci-dessus.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 oct. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 oct. 2020
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 8 octobre 2020

Signé: Le Président

Le Président,
François BONNEAU

